



changement de destination d'une location saisonnière en location

Par **vero22**, le **22/07/2012 à 11:59**

Bonjour,

J'étais loueur de meublé professionnel, en location saisonnière.

J'ai arrêté cette activité et fait des travaux de rénovation.

Je désire maintenant louer les appartements en vide.

Je pense que je dois faire un changement de destination.

Etant dans les alpes maritimes, le changement de destination est il un critère pour m'imposer la réservation de 50 % des logements en logements sociaux et l'obligation d'avoir deux places de parking par appartement.

Merci de bien vouloir m'éclairer sur ce sujet.